



Communiqué de presse

Date 31.10.2017, 11.00 h

Égalité salariale : Confédération, cantons et villes unis dans un engagement fort

La troisième Rencontre nationale sur la promotion de l'égalité salariale dans le secteur public réunit aujourd'hui quelque 140 membres d'exécutifs et spécialistes qui débattront des différentes manières de renforcer l'engagement contre la discrimination salariale. Le conseiller fédéral Alain Berset a invité les membres des exécutifs cantonaux et communaux à adhérer à la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public et a souligné le rôle de modèle que les pouvoirs publics ont à jouer dans ce domaine. Outre la Confédération, douze cantons et 24 villes ont signé la charte à ce jour. Ensemble, ces collectivités correspondent aux deux tiers de la population suisse.

Dans le secteur public, les femmes gagnent en moyenne 16,6 % de moins que les hommes. Ce chiffre peut s'expliquer à 58 % par des facteurs objectifs comme la situation professionnelle, le nombre d'années de service ou le niveau de formation. Mais il reste néanmoins un écart salarial inexplicé de 42 % en défaveur des femmes, lequel correspond à un manque à gagner de 608 francs par mois, comme le montrent les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique (tirés de l'enquête sur la structure des salaires 2014).

Pour combattre efficacement cette inégalité, le Conseil fédéral et les exécutifs cantonaux et communaux ont lancé en 2016 la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, par laquelle les autorités signataires s'engagent à réaliser l'égalité salariale dans leur sphère d'influence. Il s'agit notamment de contrôler régulièrement la situation en la matière, tant au sein de l'administration que dans les entreprises qui reçoivent des mandats ou des subventions des pouvoirs publics. En Suisse, le volume total des marchés publics attribués chaque année s'élève à 41 milliards de francs. À l'heure actuelle, douze cantons mais aussi toutes les principales villes de Suisse ont déjà signé la charte.

La discrimination salariale n'est pas qu'une injustice faite aux femmes, a affirmé le conseiller fédéral Alain Berset en ouverture de la conférence, à Berne. Elle se répercute sur l'ensemble de la société, prive les familles d'une part de revenu, engendre

une concurrence déloyale entre les entreprises et menace durablement la paix sociale. On évalue à l'aune de l'égalité salariale dans quelle mesure une société se préoccupe des questions d'équité.

Cette conférence donne la parole à des représentant·e·s des autorités cantonales, communales et des entreprises parapubliques qui évoquent leurs expériences en matière d'analyse de l'égalité salariale et d'introduction de mécanismes de contrôles dans l'octroi de marchés publics et de subventions. Elle vise aussi à fournir aux quelque 140 participant·e·s des informations pratiques sur les outils d'autocontrôle mis en place par la Confédération. En effet, afin de renforcer l'engagement généralisé du secteur public dans ce domaine, le BFEG met à la disposition des signataires des informations et des outils précieux (www.plateforme-egalite-salariale.ch).

Informations complémentaires :

Sabine Baumgartner
Responsable des relations publiques du BFEG
Tél. : +41 78 819 82 55
E-mail : sabine.baumgartner@ebg.admin.ch

Annexes

Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public
Liste des signataires